

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2017

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal dans l'ordre du tableau des conseillers municipaux pour noter les présents, les excusés et ceux qui ont reçu une délégation de vote. 19 conseillers sont présents.

L'an deux mil dix-sept, le vingt juillet à 18h45, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué le 13 juillet 2017 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de MASNIERES, sous la présidence de Monsieur Francis NOBLECOURT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23 - Nombre de membres présents : 19

Etaient présents : Francis NOBLECOURT - Annie ALEXANDRE - Christelle COUTANT - Jacky ALEXANDRE – Jean-Michel VISSE - Marguerite CHAMBRIER – Alain DELATTRE - Brigitte DOIGNEAUX – Marie-Christine SORRIAUX - Christelle REMY - Grégory BOULANGER - Mickaël COTTRET - Florance MASCLET - Grégory COPIN - Yvon DEUDON - Sandrine BRUYERE – Jennifer JORISSE - Christophe CAPON – Marie-Thérèse HUET

Absents excusés :

Pascal GUITTON qui donne procuration à Yvon DEUDON
Jean-Claude DESSAUVAGES qui donne procuration à Grégory COPIN
Delphine FAUQUEUX qui donne procuration à Jennifer JORISSE
Nicolas LERMOYER

Mme Annie ALEXANDRE a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte et le procès-verbal de la séance du 30 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION N°25/2017

INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Je vous informe que :

- par courrier du 28/06/17, j'ai reçu la lettre de démission de Madame Rita ROBERT en tant que conseillère municipale et adjointe.
- par courrier du 05/07/17, Monsieur le Sous-préfet de Cambrai informe de sa décision d'accepter la démission de Madame Rita ROBERT.

En vertu de l'article L 270 du Code électoral, cette démission a pour effet de conférer à Madame Marie-Thérèse HUET à compter de cette dernière date la qualité de conseillère municipale en tant que suivante de la liste « Ensemble pour un avenir de progrès et de solidarité ».

En conséquence, je lui souhaite la bienvenue et la déclare officiellement installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

DELIBERATION N°26/2017

ELECTION D'UN ADJOINT

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°13/2016 du 04/06/16 relative à l'élection des Adjointes au Maire fixant leur nombre à six ;

Vu la lettre de démission de Madame Rita ROBERT de ses fonctions de conseillère municipale et d'adjointe en date du 28/06/17, adressée à Monsieur le Sous-Préfet et acceptée par le représentant de l'Etat le 05/07/17.

Je vous propose de procéder au remplacement de Madame Rita ROBERT, par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

Aussi, je vous demande de bien vouloir délibérer sur :

- le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération 04/06/16 ;
- sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir :
 - o il prendra rang après tous les autres,
 - o toutefois, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant (art. L2122-10 du CGCT).
- La désignation d'un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, par 22 voix POUR et 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, décide :

- De maintenir le nombre d'adjoints au maire à six.
- Que les adjoints élus le 04/06/16 garderont le même rang et donc que le nouvel adjoint prendra le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant (5^{ème} rang).

Conformément aux dispositions de l'article L2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection du poste d'adjoint.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection intervient dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L2122-4, L2122-7, L2122-7-1 du CGCT). Il est alors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs ; il s'agit de Madame Marguerite CHAMBRIER, Doyenne d'âge, et de Monsieur Mickael COTTRET, Conseiller Municipal le plus jeune.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Candidat (par ordre alphabétique) :

- Monsieur Grégory COPIN
- Madame Jennifer JORISSE
- Madame Christelle REMY

RESULTAT du 1^{er} tour

Sous la présidence de Monsieur Francis NOBLECOURT, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b) Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	22
c) A déduire, nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls :	0
d) Nombre de suffrages exprimés :	22
e) Majorité absolue :	12

Monsieur Grégory COPIN : 3 voix
Madame Jennifer JORISSE : 2 voix
Madame Christelle REMY : 17 voix

Madame Christelle REMY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 5^{ème} Adjointe, et a été immédiatement installée.

DELIBERATION N°27/2017

ADHESION AU SIVU « LES MURS MITOYENS DU CAMBRESIS »

La commune de Masnières est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par le conseil municipal le 04 décembre 2003.

Je vous informe que suite à la fusion entre la communauté de communes de la Vacquerie et la communauté d'agglomération de Cambrai, notre commune ne pourra plus bénéficier au 01/01/2018 de la mise à disposition gratuite des services déconcentrés de l'Etat (DDTM) pour l'instruction de nos différents dossiers d'autorisations d'urbanisme, en application de l'une des dispositions de l'article 134 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite « loi ALUR ».

Il est proposé par le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) « Murs Mitoyens du Cambrésis », situé à Caudry, de répondre à cette prochaine obligation.

Je vous demande donc de délibérer pour l'adhésion de la commune de Masnières au SIVU Murs Mitoyens du Cambrésis à partir du 1er janvier 2018, de m'autoriser à signer les conventions, les avenants éventuels et courriers afférents à ce dossier mais aussi de prévoir les crédits suffisants au budget

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(19 présents + 3 procurations soit un nombre de votants : 22)

22 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOpte

DELIBERATION N°28/2017

BUDGET PRIMITIF 2017 / DECISION MODIFICATIVE N°1

A la demande de la Trésorerie de Masnières, il convient d'opérer une décision modificative afin d'enregistrer comptablement les amortissements (la somme prévue au budget a été utilisée pour les écritures comptables liées à la vente de la parcelle A3507 à STOELZLE).

Je vous propose donc de procéder à une décision modificative se décomposant comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 042 / Article 6811	+ 3 000.00 €
Chapitre 011 / Article 60623	- 3 000.00 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 10 / Article 10222	- 3 000.00 €
Chapitre 040/ Article 28041511	+ 3 000.00 €

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(19 présents + 3 procurations soit un nombre de votants : 22)

22 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOpte

INFORMATIONS DIVERSES

➤ Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'agenda depuis le 30/06/17, date de la dernière séance de conseil municipal :

- 02/07/17 : Course UFOLEP, Ducasse, Commémoration au Caribou avec les représentants Canadiens.
- 03/07/17 : Rencontre avec l'Inspecteur de l'Education Nationale au sujet des rythmes scolaires.
- 05/07/17 : Rencontre avec Jean-Pierre DECOOL, candidat aux sénatoriales.
- 07/07/17 : Cérémonie au collège (départs et retraites des enseignants).
- 10/07/17 : Rencontre avec les représentants de Guernesey à la Sous-Préfecture (Commémoration 14-18).
- 13/07/17 : Rencontre avec l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage : extension école Hostetter, retraite aux flambeaux, bal populaire.
- 14/07/17 : Cérémonie monument aux morts.
- 17/07/17 : Rencontre avec le maitre d'œuvre pour les travaux ADAP.
- 19/07/17 : Rencontre assurance.
- 20/07/17 : Accueil jeunes adolescents de Guernesey en visite sites centenaire bataille de Cambrai.

Le présent procès-verbal tiendra lieu de compte-rendu. Il sera affiché à la porte de la mairie et consigné dans le registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Masnières, le 21 juillet 2017.

Le Secrétaire de séance



Annie ALEXANDRE

Le Maire,



Francis NOBLECOURT